LOUIS PONTIER 1881 – 1914

Louis François Pontier naquit le 7 octobre 1881. Durant son enfance sa santé était fort délicate. Peu à peu, son tempérament prit le dessus et, sans être très vigoureux, l'état de sa santé devint normal. À l'âge de 9 ans il put supporter le régime de la pension.

Il quitta le séminaire à la fin de l'année scolaire 1895, rentra chez lui, et quand ses forces lui permirent songea à préparer un métier. Il choisit celui de boulanger et commença son apprentissage à Laguépie, puis alla comme garçon boulanger à Saint-Antonin, Gaillac et Albi.



Une crise produite par l'excès de travail l'obligea à laisser un moment le métier mais il ne l'abandonnera pas entièrement, ayant l'intention de monter chez lui une boulangerie. Craignant néanmoins qu'après avoir dépensé pour s'installer il ne fut obligé de tout laisser à cause de l'état de sa santé, il ne songea plus qu'à s'occuper de son petit commerce d'épicerie et fit toutes les démarches possibles pour joindre un bureau de tabac qu'il ne put obtenir.

Dès lors, il prit goût à l'agriculture et cultiva avec succès le bien patrimonial.

Âgé de 32 ans, il songea à fonder une famille quand la terrible guerre éclata le 2 août 1914.

Il faisait partie de la réserve de l'armée active. Le 12 août, il quitta la maison paternelle et alla rejoindre à Toulon son régiment, le 8ème colonial.

Sur le point de quitter cette ville pour aller au front, l'approche du danger réveilla sa foi. Avec son ami Coucoureux, de Mouzieys, qui avait été son camarade au Séminaire de Lavaur, il alla trouver un prêtre, plein de cœur, et fit la sainte communion le 15 août. Aux premiers jours de septembre, le 10, il prenait part à la bataille de la Marne et trouvait la mort.

Pendant dix mois l'autorité militaire le signala disparu.

On supposa qu'il était prisonnier et dans l'impossibilité d'écrire,

On s'adressa à la Croix-Rouge de Genève pour faire des recherches. Cette agence fit savoir qu'au camp de Gardelegen, il y avait un prisonnier qui portait le nom de Louis Pontier. Un instant on eut un peu d'espoir néanmoins aucune carte postale n'arrivait. Par l'intermédiaire de correspondants suisses, mademoiselle Brand écrivit directement au commandant du camp de Gardelegen, le colonel Grüner qui répondit que Louis Pontier, prisonnier à Gardelegen n'était pas de Laguépie mais de Montamans (Hérault).

Cette communication replongea la famille dans l'anxiété: Tout espoir de revoir le cher enfant fut perdu. Le 14 juillet 1915, l'acte de décès parvenait à la mairie de Laguépie et était communiqué à sa mère Marie Pontier. Avec Louis Pontier disparait donc le chef est le nom de la famille Pontier.

Au mois d'avril 1921 Madame Marie Pontier reçut du Ministère de la Guerre le document suivant concernant Louis Pontier.

République Française 8ème régiment d'infanterie coloniale.

Par arrêté ministériel du 9 septembre 1920, rendu en application des décrets du 13 août 1914 et 1er octobre 1918, publiés au Journal Officiel du 27 décembre 1920,

la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Louis Pontier, mort pour la France.

Soldat courageux qui a fait vaillamment son destin dès les premiers jours de la campagne. Tombé glorieusement pour la France le 10 septembre 1914 à son poste de combat.

Croix de guerre avec étoile de bronze

Toulon, 24 février 1921 Le colonel Desportes, commandant le 8ème régiment d'infanterie coloniale

À Madame Pontier, À Laquépie, canton de Cordes

Par décision ministérielle parue à l'Officiel du 27 décembre 1920, la médaille militaire a été conférée à votre fils le soldat Pontier Louis François, à titre de décoration posthume dont vous trouverez le texte sur l'extrait ci joint.

Je suis heureux, en cette circonstance, de vous adresser mes félicitations et j'espère que cette marque d'estime sera une atténuation à la perte douloureuse qui vous a frappée. N'attachez pas à l'indifférence de notre part, la lenteur des démarches faites pour obtenir cette décoration, mais bien à l'éloignement de l'autorité supérieure chargée d'étudier ces dossiers de propositions.

L'insigne vous sera remis ultérieurement par les soins de l'autorité militaire des que la possibilité de la fabrication le permettra.

Louis Pontier 69 the man d'amil 1921. A. Marie Konther regul du ministère de la quem le boument suivant concernant Louis Pentier Repudique Chançoise 8' regiment & Infantein coloniale Gar arrête ministeriel du 9 septembre, 1920 rendre en application Des Deints des 13 aveit 1914 et 1° vot. 1918 public au Journal Official du 27 décembre 1920, la medalle militaire a de attribuie à la mimire du Lower Fungers Louis Gentier mirt from to France Solval courageur qui a fut voillameur son devin des les premiers yours de la campagne. Combé glorieusement peur la Fernce le 10 septembre 1914, à son juste de combat Prois de guerre aver étille de brenze A Evelouse & 24 Terrier 1921. Le colonel Desperter commonwant le Depil. 8 rejement Prof. Coloniale

EXTRAIT de LES PONTIER DU BOUT DU PONT

par Armand PONTIER, Madeleine CABOT et Jean Paul CABOT

LES PONTIER

DU BOUT DU PONT



ARMAND PONTIER et MADELEINE CABOT

JEAN PAUL CABOT

www.thebookedition.com ISBN: 978-2-9573199-2-3

Disponible sur www.jeanpaul-cabot.fr